

QUELLE ORIENTATION DONNER AU PROCHAIN PLAN D'ACTION SUR LES LANGUES OFFICIELLES ?

Linda Cardinal
Université d'Ottawa
Linda.cardinal@uottawa.ca, et

Rémi Léger
Université Simon Fraser
Rleger@sfu.ca

Linda Cardinal est professeure de science politique à l'Université d'Ottawa et titulaire de la Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques. Elle est aussi membre de la Société royale du Canada. Ses travaux portent sur les régimes et les politiques linguistiques comparées, les minorités francophones du Canada, les débats sur la citoyenneté et l'identité. Elle a récemment codirigé l'ouvrage *State Traditions and Language Regimes* (McGill-Queen's University Press, 2015).

Rémi Léger est professeur de science politique à l'Université Simon Fraser, en Colombie-Britannique. Il a publié sur la gouvernance des langues officielles, les revendications des minorités francophones du Canada et leurs rapports avec le gouvernement fédéral et les provinces. Il est titulaire d'une maîtrise de l'Université de l'Alberta (2007) et d'un doctorat de l'Université Queen's (2012).

Pendant que les membres des réseaux associatifs francophones et anglophones sont invités par le ministère du Patrimoine canadien à participer à des consultations en vue de la préparation du prochain plan d'action sur les langues officielles, il convient d'en rappeler la raison d'être. Depuis 2003, le gouvernement canadien utilise ce type d'outil afin de donner une orientation à son action et ainsi répondre à son obligation de voir à l'épanouissement et le développement des minorités de langue officielle au pays. Ces minorités sont les anglophones du Québec et les francophones du reste du Canada. Elles forment des communautés partout au pays qui ont des besoins et des enjeux particuliers en raison de leur statut.

Nous sommes d'avis que la première qualité d'un plan d'action gouvernemental est son orientation globale, laquelle doit être claire et cohérente. Un tel plan ne doit pas être simplement un catalogue d'activités et d'initiatives. Afin de contribuer à cette tâche de définition de l'orientation du prochain plan d'action, nous avons identifié quatre pistes que nous invitons le gouvernement à faire sienne. Ainsi, il pourra répondre au besoin des communautés minoritaires de langue officielle et jouer auprès d'elles son rôle de fiduciaire.

1. Le français et l'anglais sont au cœur du contrat social canadien

Depuis l'arrivée au pouvoir du Parti libéral sous la direction de Justin Trudeau, le gouvernement fédéral semble avoir du mal à faire une place aux langues officielles dans sa représentation du pays. La déclaration du premier ministre sur le français au Canada et dans le monde lors de la Journée internationale de la francophonie était attendue, mais elle est tombée à plat. Ce fut le même manque d'enthousiasme envers les langues officielles du pays qui caractérisait le discours du premier ministre le 1^{er} juillet dernier sur la colline parlementaire.

Il est vrai qu'en l'absence d'un Québec revendicateur au pays, la question du français peut sembler moins préoccupante. Il est toutefois malheureux de constater dans le discours public autant au Québec qu'ailleurs au pays, que la question de la promotion du français soit souvent vue comme un problème plus qu'une occasion d'ouverture sur l'Autre, une façon pour le Canada de se représenter comme un pays qui a appris et continue à apprendre à vivre avec sa diversité profonde.

Pourtant, il y a une donnée qui a changé depuis 1982 et c'est que le Canada a reconnu l'égalité de l'anglais et du français dans la constitution canadienne. Il a fait de ces langues des valeurs fondamentales du pays. Il a reconnu que les Canadiennes et les Canadiens, malgré les multiples langues qui sont parlées au pays, ont tous le français et l'anglais en partage. Les langues officielles font désormais partie intégrante du contrat social canadien. La citoyenneté au Canada se conjugue en français et en anglais, sauf pour ce qui est des Premières Nations, dont les langues sont reconnues dans les territoires. Toutefois, même dans ces territoires, le français et l'anglais sont des langues officielles.

En faisant du français et de l'anglais des langues officielles, le gouvernement canadien a voulu éliminer le rapport hiérarchique existant entre ces deux langues. En 1988, il a accepté de traduire cette égalité formelle en égalité réelle en se donnant une nouvelle obligation, celle de voir au développement et à l'épanouissement des minorités de langue officielle partout au pays. Enfin, il a aussi donné aux fonctionnaires fédéraux le droit de travailler dans la langue officielle de leur choix. Ce choix ne semble pas s'exercer encore pleinement et il serait important que le gouvernement canadien se préoccupe également de cette question de façon concomitante à sa préparation du nouveau plan d'action.

Rappelons que c'est par l'entremise de leur langue que les francophones du pays affichent leur engagement envers la diversité. Leurs luttes contre l'assimilation contribuent à une réaffirmation de cette diversité et constituent une forme de résistance à l'anglo-conformité. En outre, en tant que vecteur de la citoyenneté canadienne, le français joue un rôle dans l'intégration des immigrants et fait profiter l'ensemble de la francophonie de l'apport et la richesse de la diversité culturelle et religieuse. Grâce à son enracinement et à son rayonnement, le français est une langue d'avenir au pays.

2. Le plan d'action : un outil de politique publique

Depuis 1982 et 1988, les langues officielles au Canada sont donc devenues une question d'égalité et de justice et non uniquement un enjeu politique lié à la place du Québec au sein de la fédération. Depuis 2003, le gouvernement canadien s'est doté d'un plan d'action afin de bien répondre à l'obligation qu'il s'est donné à la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*. Le nouveau plan d'action doit, dans le droit fil du plan de 2003, montrer que le gouvernement canadien comprend bien son rôle de fiduciaire des minorités de langue officielle.

Le plan d'action représente un nouvel outil d'action dans le domaine des langues officielles. Il sert à rappeler l'importance des langues officielles, à leur donner un supplément de sens et à guider l'action gouvernementale envers les minorités de langue officielle. Ainsi, le plan d'action est devenu nécessaire, car il permet au gouvernement de mieux cibler son action et de se donner des mécanismes d'évaluation de son efficacité à favoriser le développement et l'épanouissement des minorités de langue officielle.

C'est donc dire que le plan d'action pour les langues officielles ne peut pas être un simple inventaire de programmes et d'initiatives existants. En 2003, le plan d'action a servi à donner un coup de barre aux langues officielles en prônant le développement social et économique des communautés minoritaires de langue officielle. Il représentait le début d'une réponse fédérale à la demande de longue date de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada et de son réseau, soit celle d'une politique globale de développement des minorités francophones.

Le plan d'action de 2008 et plus encore celui de 2013 se sont éloignés de leur raison d'être en proposant une approche strictement utilitaire des langues officielles. Pour le gouvernement conservateur, les langues officielles devaient contribuer à l'économie

canadienne. Or, les langues officielles au Canada ne peuvent pas être présentées uniquement en termes économiques. Elles n'ont de sens que parce qu'elles constituent un enjeu de réaffirmation de l'égalité et de la justice. Les langues officielles ne sont pas monnayables. Elles sont un vecteur d'identité et de citoyenneté.

Le plan d'action sur les langues officielles doit retrouver sa fonction originale. Il doit constituer l'outil de politique publique qu'il devrait être.

3. Les rôles et les responsabilités des minorités francophones dans la gouvernance des langues officielles

La gouvernance des langues officielles est devenue de plus en plus opaque au sein du gouvernement fédéral. Conscient de la situation dans l'ensemble de l'appareil fédéral, le gouvernement libéral a choisi de faire preuve de plus de transparence et de consulter la population canadienne sur de nombreux enjeux incluant les langues officielles. De plus, la Ministre de Patrimoine canadien, Madame Mélanie Joly, est très présente dans les milieux francophones ainsi que son secrétaire parlementaire, Monsieur Randy Boissonneault. Le renouvellement du lien entre le gouvernement et les communautés a permis de libérer la parole et de se sentir enfin écouté.

Toutefois, la gouvernance des langues officielles ne peut pas se limiter à un rapport de proximité plus important entre le gouvernement et les communautés. Nous pensons en particulier au rôle important que les organismes et institutions francophones doivent jouer dans la mise en œuvre de l'obligation de voir au développement et à l'épanouissement de leurs communautés. Le gouvernement fédéral doit davantage respecter et valoriser l'expertise développée par les organismes francophones à travers le pays, d'une part en mobilisant leurs savoirs, et d'autre part en les habilitant à renforcer les espaces de vie en français. Enfin, la gouvernance des langues officielles doit favoriser l'acquisition et le renforcement du pouvoir d'agir des groupes et des associations voués à la promotion des intérêts des minorités francophones.

4. La relation entre les langues officielles, les langues autochtones et les autres langues

Il faut repenser les rapports entre les langues au Canada. En premier lieu, il ne faut pas se faire d'illusion par rapport aux langues officielles. C'est le français qui est la langue minoritaire au Canada, mais par souci de symétrie, les deux langues officielles en situation minoritaire sont traitées sur un même pied. L'anglais au Québec a besoin de protection alors que le français a non seulement besoin de protection, mais également de promotion. Une gouvernance des langues officielles axée sur le pouvoir d'agir des francophones et les groupes promouvant leurs intérêts serait un pas dans la bonne direction.

En deuxième lieu, l'anglais et le français au pays sont au cœur de la diversité profonde qui caractérise le Canada. Le 150^e anniversaire de la fédération devrait constituer une occasion en or pour le clamer haut et fort. Les luttes qui ont permis au pays

de passer de l'anglo-conformité au bilinguisme devraient faire partie de notre fierté. Nous avons un pays qui accepte de plus en plus la diversité. Les francophones ont non seulement contribué à édifier ce pays, leurs luttes peuvent aujourd'hui constituer un levier afin de revoir la hiérarchie entre l'anglais et les autres langues, en particulier les langues autochtones.

En troisième lieu, l'anglais est dans un rapport hiérarchique avec l'ensemble des langues au pays. À cet effet, si le pays a deux langues officielles, nous pensons qu'il faudra aussi proposer un plan d'action pour les langues autochtones. La volonté de redéfinir des rapports de nation à nation avec les peuples autochtones ne peut faire l'économie d'une réflexion sérieuse sur la revitalisation de leurs langues. Les Premières Nations considèrent, à l'instar des francophones du pays, que la langue et la culture sont intimement liées.

Enfin, ce rapport entre la langue et la culture peut être enrichi des nombreux apports des Canadiennes et des Canadiens d'ici et d'ailleurs. Il convient aussi de favoriser l'enseignement des autres langues, ce qui devrait relever des provinces dans le cadre des programmes d'enseignement des langues étrangères.

Conclusion

Nous avons proposé quatre orientations qui devraient faire partie de la réflexion en vue du nouveau plan d'action pour les langues officielles. Nous invitons le gouvernement canadien à se défaire de la représentation utilitaire héritée du gouvernement conservateur qui caractérise toujours trop son action. Nous l'invitons aussi à se doter d'une vision claire et cohérente des langues officielles au Canada.

Le gouvernement canadien doit utiliser le plan d'action comme un outil de politique publique afin de donner plus de cohérence à son action auprès des minorités de langue officielle et favoriser la prise en charge par les communautés elles-mêmes des moyens de leurs ambitions. Enfin, le plan d'action doit être l'occasion d'entamer une véritable réflexion sur la représentation et les rapports entre les langues au Canada.